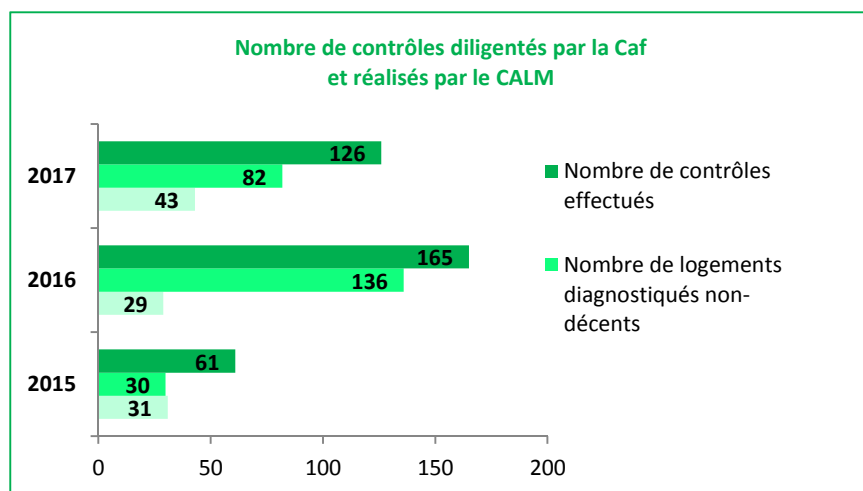


## ANNEXE DE LA FICHE-ACTION n°16

### Accompagner les occupants d'un logement indigne ou non-décent

#### Un accompagnement technique des allocataires de la Caf

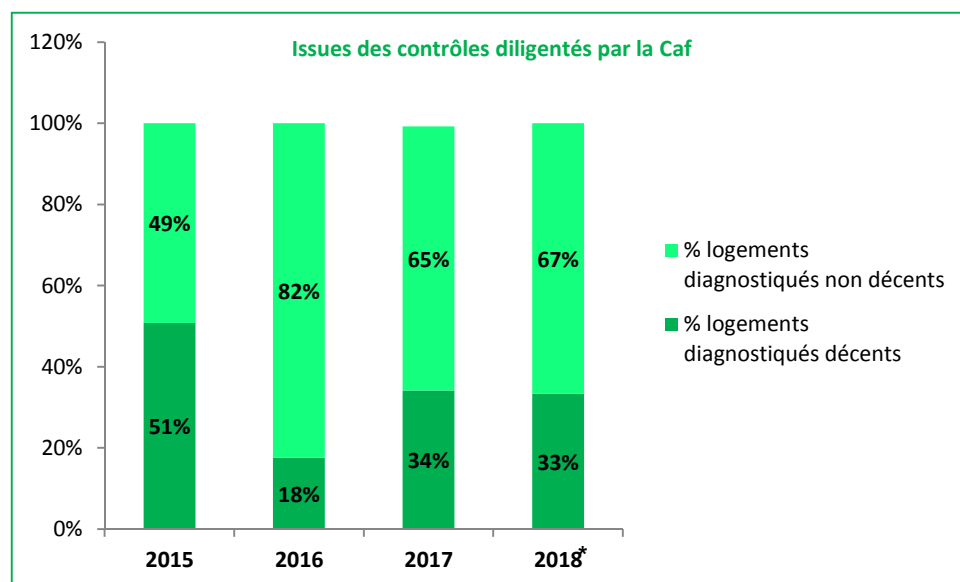


Source : le CALM, février 2018.

Depuis 2015, la Caf de Moselle mandate un opérateur (le CALM) lorsque des allocataires signalent des désordres dans leur logement.

Au seul titre de la non décence, c'est 352 ménages allocataires de la Caf qui ont bénéficié d'un contrôle de leur logement réalisé par le CALM sur ces 3 dernières années.

Sur ces 3 dernières années, les résultats des contrôles constatent une augmentation de la non-décence.

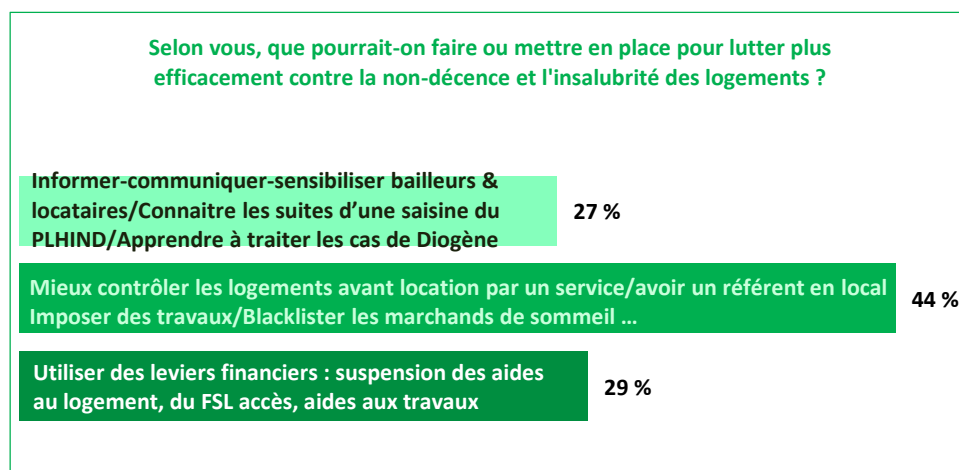


\* Pour l'année 2018, les chiffres sont arrêtés à février.

Source : le CALM, février 2018.

#### Un accompagnement social de droit commun

Régulièrement confrontés à ce type de problématique dans le cadre de l'accompagnement social de droit commun, 129 agents du Département se sont exprimés quant aux pistes d'amélioration du traitement de la non-décence et/ou de l'insalubrité pour le prochain Plan.



Source : Questionnaires diffusés aux agents du Département, Évaluation du 7<sup>ème</sup> PDALHPD, 2018.